

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Lundi 18 Mars 2013.

18 h 30.

Le Conseil Municipal s'est réuni en lieu et place habituelle de ses séances sous la présidence de Mr MICHEL Robert, Maire de PIGNANS.

Etaients présents :

Mme ASPE Isabelle- Mme AURIOL Anne- Mr BASTIANELLI Jean-Pierre-Mr BOREA Maurice- Mr BORDEL Philippe- Mme BORGOGNONI Liliane-Mr BRED A Michel-Mr BRUN Fernand- Mme GIOVINAZZO Marie-Angèle- Mr DEGRANDY Claude-Mr GAUTIER Franck- Mr GUIGOU Rolland- Mr HAY André- Mme GRAND Sandrine- Mr LATOUR Michel- Mr IGLESIAS Lionel-Mme OBERTO France- Mr RAYBAUD Guillaume.

Absents excusés :

Mme BRAUN Martine-Mme DURANDO Aline-Mme BOYER Sandra- Mr CIANEA Alain.

Nombre de présents : 19, le quorum étant atteint la réunion peut être ouverte.

Nombre de votants : 19.

Ouverture de la séance à 18 h 35, appel des membres du Conseil Municipal.

Puis Monsieur Le Maire demande si le Conseil a des observations à réaliser concernant le précédent compte rendu du 18/02/2013.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mr BRED A Michel.

Ordre du jour

1°/ Délibération relative à approbation du compte de gestion du receveur municipal 2012 pour la Commune.

Monsieur Le Maire donne la parole à Mr GUIGOU Rolland, 1^{er} Adjoint en charge des finances, afin d'exposer dans le détail les comptes.

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total des sections</u>
Recettes	1 176 066.83	3 3133 620.49	430 9687.32
Dépenses	780 534.83	2 730 706.91	3 511 241.74
Résultats exercice			
Excédent	395 532	402 913.58	798 445.58
Déficit			

Monsieur Le Maire demande si les membres des Conseils ont des questions.

Aucune question.

Puis il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à la majorité et une abstention.

2°/ Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2012 de la Commune.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mr GUIGOU, qui expose les résultats du Compte Administratif 2012 de la façon suivante :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>	<u>Total des sections</u>
Recettes	1 176 066.83	3 3133 620.49	430 9687.32
Dépenses	780 534.83	2 730 706.91	3 511 241.74
Résultats exercice			
Excédent	395 532	402 913.58	798 445.58
Déficit			

Monsieur Le Maire sort de la salle, et Mr GUIGOU met le compte administratif au vote du Conseil Municipal.

Accord à la majorité et une abstention. Retour de Mr Le Maire en séance.

3°/ Délibération relative à l'affectation des résultats 2012 pour la Commune.

Mr GUIGOU présente une proposition d'affectation des résultats de la façon suivante :

Art.001- Résultats d'investissement reporté : 147 451.20 €

Art.1068- Excédent de fonctionnement capitalisé : 403 197.22 €

Mr GUIGOU demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à l'unanimité.

4°/ Délibération relative à l'approbation des taux des taxes communales pour 2013 (état 1259).

Monsieur GUIGOU présente l'état 1259 relatif aux taux d'impositions de 2013, et mentionne en tout premier lieu que le budget primitif 2013 ne nécessite pas une augmentation des impôts pour 2013.

De ce fait, il y aura un report des taux de 2012 de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 17.58 %

Taxe foncière sur bâti : 14.54 %

Taxe foncière sur le non bâti : 117.58 %

CFE : 33.18 %

Soit un produit fiscal attendu de 1 739.965 €.

Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal a des questions.

Mme AURIOL demande à Mr Le Maire comment se fait-il que malgré l'absence d'augmentation des taux les impôts des concitoyens augmentent. Mr Le Maire répond que la loi de finance votée chaque année par l'assemblée nationale impose qu'une revalorisation des bases annuelles soit établie, de ce fait les bases augmentent chaque année même si les taux n'augmentent pas ; d'autre part certains biens peuvent aussi changer de catégories suite à la rénovation ou l'extension des bâtiments existants ou des travaux de revalorisation des biens.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à l'unanimité.

5°/ Délibération relative à l'approbation du budget primitif 2013 de la Commune.

Monsieur GUIGOU expose le budget prévisionnel 2013 de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre : 001- Charges à caractère général : 744 020 €
Chapitre 012- Charges de personnel : 1 357 300 €
Chapitre 014- Atténuations de produits (FNGIR) : 167 397 €
Chapitre 65- Autres charges de gestion courante : 395 128 €
Chapitre 66- Charges financières : 63 225 €
Chapitre 67- Charges exceptionnelles : 1 000 €
Chapitre 022- Dépenses imprévues : 123 422 €
Total : 2 851 492 €

Fonctionnement

Recettes

Chapitre 013- Atténuations de charges : 73 000 €
Chapitre 70 – Vente de produits / prestations de services : 157 800 €
Chapitre 73- Impôts e taxes : 1 844 645 €
Chapitre 74 – Dotations, subventions : 701 147 €
Chapitre 75 – Revenus des immeubles : 74 900 €
Total :.....2 851 492 €

Investissement

Dépenses

Chap.16 – remboursement capital emprunt : 111 318.47 €
Chap.20- Immobilisations corporelles : 23 686 €
Restes à réaliser 2012 : 218 289.87 €
Chap.001- Investissement reporté : 147 451.20 €
Chap.21- Immobilisations corporelles : 224 157 €

Chap.20- Etudes symielecvar : 103 900 €
 Chap.23- Immobilisations en cours : 199 365 €
 Chap.020- Dépenses imprévues : 390 273.47 €
Total :1 418 441.01 €

Investissement

Recettes

Art.10222 - FCTVA : 73 316.79 €
 Art.10223 – TLE : 132 521 €
 Art.1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 403 197.22 €
 Art.1323- Subvention département : 120 000 €
 Restes à réaliser 2012 : 104 406 €
 Produits cessions terrains la Ferraille : 585 000 €
Total :.....1 418 441.01 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à la majorité et une abstention.

6°/ Délibération relative l’approbation du compte de gestion du receveur municipal pour 2012 relatif à l’eau et l’assainissement.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr GUIGOU Rolland, 1^{er} Adjoint au Maire chargé des finances, qui expose les résultats budgétaires de l’exercice 2012 de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	476 155.21	235 259.63	711 414, 84
Dépenses	111 508.81	74 584.43	186 093.24
Résultats de l’exercice			
Excédent	364 646.40	160 675.20	525 321.60
Déficit			

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à la majorité et une abstention.

7°/ Délibération relative à l'approbation du compte administratif 2012 pour l'eau et l'assainissement.

Monsieur Le Maire laisse la parole à Mr GUIGOU qui expose le compte administratif 2012 de l'eau et de l'assainissement de la façon suivante :

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	476 155.21	235 259.63	711 414, 84
Dépenses	111 508.81	74 584.43	186 093.24
Résultats de l'exercice			
Excédent	364 646.40	160 675.20	525 321.60
Déficit			

Mr Le Maire sort de la salle, Monsieur GUIGOU demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à la majorité et une abstention. Monsieur Le Maire revient en séance.

8°/ Délibération relative à l'affectation des résultats 2012 pour l'eau et l'assainissement.

Monsieur GUIGOU propose d'affecter les résultats de 2012 de la façon suivante :

Art.001- Investissement reporté : 380 455.41 €

Art.1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 160 675.20 €

Monsieur GUIGOU demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à la majorité et une abstention.

9°/ Délibération relative à l'approbation du budget primitif 2013 pour l'eau et l'assainissement.

Monsieur Le Maire expose le budget prévisionnel de l'eau et de l'assainissement 2013 de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Chap.62- Services extérieurs : 10 000 €
Chap.61- Entretien réparations : 18 000 €
Chap.65-Autres charges de gestion courante : 25 800 €
Chap.66- Charges financières : 6 200 €
Chap.042- Dotation amortissement : 50 800 €
Chap.023- Autofinancement investissement : 153 326 €
Total :..... 264 126 €

Fonctionnement

Recettes

Chap.70 – Vente de produits : 246 000 €
Chap.042- Amortissement subventions : 18 126 €
Total :264 126 €.

Investissement

Dépenses

Chap.13- Amortissement subvention investissement : 18 126 €
Chap.16- Charges financières : 13 000 €
Chap.23- Immobilisations en cours : 118 000 €
Chap.020 : Dépenses imprévues : 640 035.85 €
Restes à réaliser 2012 : 1 612 856.86 €
Total2 402 018.71 €

Investissement

Recettes

Chap.13- Subventions d'investissement : 860 719 €

Chap.10- Dotations : 165 475.20 €

Chap.021- Autofinancement fonctionnement : 153 326 €

Chap.28 : Amortissement subvention : 50 800 €

Chap.001 : Report résultats 2012 : 380 455,41 €

Restes à réaliser 2012 : 791 243.10 €

Total2 402 018.71 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à la majorité et une abstention.

10° / Délibération relative à la sollicitation de subventions en investissement auprès du Département pour 2013 et autorisant Monsieur Le Maire à y procéder.

Monsieur Le Maire expose que lors d'une précédente séance le Conseil Municipal a délibéré pour solliciter 45 000 € pour les dossiers de la statue de Jules GERARD, et de la Rue Jean AICARD . Il reste donc 75 000 € sur l'enveloppe de 120 000 € .

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le montant restant de l'enveloppe auprès du Conseil Général au vu des investissements 2013.

Accord à l'unanimité.

11°/ Délibération relative à la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 30 heures par semaine à la cantine de l'école maternelle, suite à suppression de poste de 24 h.

Monsieur Le Maire expose qu'il s'agit du poste de Mme VERNET BOUR Rachida, en effet, l'agent face au nombre d'enfants présents en cantine, et pour faire face aux tâches d'entretien, il convient d'augmenter les heures de cet agent et de passer son poste de 24 h à 30 h par semaine.

Une procédure précise consiste à supprimer le poste de l'agent sur 24 h et procéder à une création du poste de 30 h. L'avis est actuellement transmis auprès du CTP du CDG 83 pour avis.

Le Conseil est sollicité en vue de créer le poste à 30 h par semaine, sous réserve de l'avis favorable du CTP.

Monsieur Le Maire demande si le Conseil Municipal a des questions.

Aucune question.

Accord à l'unanimité.

12 °/ Délibération relative à l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour 2012.

Monsieur Le Maire expose que chaque année le conseil municipal doit se prononcer sur cette indemnité et notamment sur le montant de l'IRL de base, qui pour l'année 2012 s'élève à 3 423.23 €.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à l'unanimité.

13°/ Délibération instaurant la participation voirie réseaux sur le territoire de la Commune.

Monsieur Le Maire expose que la participation voirie réseaux ou PVR répond à la problématique du financement de certains équipements publics, mais engendre la conséquence pour la commune de prévoir à l'avance les équipements nécessaires et la manière dont les propriétaires qui en bénéficieront, participeront à leur financement. (loi 2/07/2003 n° 2003-590).

Cela permet de financer la voirie, les réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif, et d'électricité.

Pour ce faire la commune doit en premier lieu délibérer pour l'instituer ; c'est la question de ce soir .

Par la suite, la commune, dans le cadre de travaux devra au préalable délibérer pour préciser quels travaux vont être exécutés, et quel montant de participation (PVR) sera demandé aux riverains propriétaires redevables.

Ce montant est calculé suite à la réalisation d'un devis exact du coût des travaux.

Pour déterminer, quels sont les propriétaires redevables, il existe deux modes :

-soit la bande de terrain prise en considération est de 80 m (art.L332-11-1 du CGCT) .

-soit une bande de 100 m maximum.

Mais en aucun cas la bande ne doit être inférieure à 60 m .

D'autre part, la commune va évaluer parmi les terrains se trouvant de part et d'autre de la voie, les terrains exclus de l'assiette de la PVR (ceux construits, ou ceux dont les propriétaires choisissent de ne pas construire), dans ce cas les montants de participations les concernant seront reportés sur ceux concernés .

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Accord à l'unanimité.

14°/ Questions diverses.

A / Demande de subvention d'une association nouvelle :

Monsieur Le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de subvention par une nouvelle association, et que cette demande intervient avec retard puisque le budget est arrêté dans le cadre de cette séance ; toutefois, il mentionne que cette demande est incomplète et qu'un dossier sera mis à sa disposition pour fournir les renseignements nécessaires, et que lors d'une prochaine décision modificative de crédits.

B / Mr BRUN Fernand demande la parole.

Il évoque la délibération n° 05/2013 du 05/01/2013 au sujet de la carrière au quartier Panicaud et demande plus d'explication concernant ce dossier puisqu'un géomètre serait intervenu et que de nombreux marquages orange ont été réalisés.

Monsieur Le Maire mentionne que la commune a demandé à un géomètre d'intervenir mais sur des parcelles communales. Mais que vu la polémique que ce dossier soulève, Monsieur Le Maire mentionne qu'il n'y donnera pas suite .

Monsieur Le Maire lève la séance.

Fin de la séance à 20 h 30.

MICHEL Robert

Maire de PIGNANS

